



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Nicaragua

Question écrite n° 2504

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères sur l'attitude de la France dans le conflit intérieur qui sevit au Nicaragua. Notre pays semble tout a fait absent de l'aide qu'apportent un certain nombre de nations aux combattants de la liberté, appeles « Contras », qui luttent contre le regime marxiste sandiniste. Il lui demande de lui indiquer si la France compte prodiguer son aide, notamment militaire, aux combattants Contras du Nicaragua.

Texte de la réponse

Reponse. - En reponse a l'honorable parlementaire, le Gouvernement tient a lui indiquer que la France n'a pas pour pratique de s'immiscer dans les affaires interieures d'un Etat. Comme le sait l'honorable parlementaire, le Gouvernement, en Amerique centrale et au Nicaragua en particulier, soutient activement les efforts de paix emanant des pays de la region eux-memes, notamment ceux resultant des accords de Guatemala souscrits par les cinq pays d'Amerique centrale en aout 1987. Il ne manque jamais de marquer son souci que soient respectees la justice sociale, la protection des Droits de l'homme, les regles democratiques et les libertes, quels que soient les regimes. Dans ce cadre, le Gouvernement francais appuie les efforts de dialogue interne entre toutes les parties concernees, selon des modalites qu'il convient aux acteurs de definir eux-memes en toute souverainete. Le dialogue, certes difficile, entame entre le gouvernement du Nicaragua et la rebellion merite d'etre encourage afin que soient preservees les chances d'une reconciliation nationale dans ce pays dechire dont la population n'aspire qu'a retrouver la paix. Par diverses prises de position, en particulier avec ses douze partenaires de la Communaute et par la cooperation exemplaire existant entre la CEE et l'Amerique centrale c'est a ce dialogue que la France a choisi d'apporter son soutien.

Données clés

Auteur : [M. Raoult](#) 

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2504

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2540